



DELIBERATION N° D.2019.10.5

du Conseil communautaire du 8 octobre 2019

Commission permanente "Déplacements" de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Remplacement d'un représentant de la commune de Viroflay.

Date de la convocation : 1 octobre 2019

Date d'affichage : 9 octobre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 82

Secrétaire de séance : Mme Amélie GOLKA

Rapporteur : M. François DE MAZIERES

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Stéphanie BANCAL, M. Philippe BAUD, M. Jacques BELLIER, Mme Coralie BELMER, M. Philippe BENASSAYA, M. Didier BLANCHARD, Mme Sonia BRAU, M. Philippe BRILLAULT, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Marie CLERMONT, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Michel CONTE, M. Michel CROUZAT, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Christine DE LA FERTE, M. François DE MAZIERES, M. Benoit DE SAINT SERNIN, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, M. Sébastien DURAND, Mme Juliette ESPINOS, M. Hervé FLEURY, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Amélie GOLKA, Mme Liliane HATTRY, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Claude JAMATI, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Magali LAMIR, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Olivier LEBRUN, M. Erik LINQUIER, Mme Florence NAPOLY, M. Alain NOURISSIER, Mme Magali ORDAS, M. Philippe PAIN, M. Patrice PANNETIER, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-François PEUMERY, Mme Pascale RENAUD, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Jean-Christian SCHNELL, M. Pierre SOUDRY, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Thierry VOITELLIER, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

M. Michel BANCAL, Mme Corinne BEBIN, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Laurent DELAPORTE, M. Philippe DEVALLOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. François LAMBERT.
M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir à M. Jean-Marc FRESNEL), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN), Mme Dorothée BILGER (pouvoir à M. Jean-Christophe LAPREE), M. Frédéric BUONO-BLONDEL (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Marie DENAISON (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), Mme Lydie DUCHON (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), M. François SIMEONI (pouvoir à M. Benoit DE SAINT SERNIN), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Florence MELLOR (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Carmise ZENON (pouvoir à M. Sébastien DURAND), M. Patrick CHARLES (pouvoir à M. Patrice PANNETIER), Mme Laurence AUGERE (pouvoir à Mme Florence NAPOLY), Mme Karin LE MENE (pouvoir à M. Michel CROUZAT), M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir à Mme Juliette ESPINOS).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.5211-1 et L.5216-5 ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n° 2014-04-07 du 10 avril 2014, n° 2015-06-01 du 29 juin 2015, n° 2016-01-03 du 11 janvier 2016, n° 2017-01-15 du 31 janvier 2017 et n° 2017-12-01 du 5 décembre 2017 relatives à la désignation et au remplacement des représentants de la communauté d'agglomération au sein de la commission permanente « Déplacements » ;

Vu le mail de M. Antoine Beis du 19 septembre 2019 relatif à sa démission de la commission permanente « Déplacements » ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis de la commission administration générale, finances et personnel du 25 septembre 2019.

-
- La présente délibération a pour objet de désigner un représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en remplacement de M. Antoine Beis, conseiller municipal de Viroflay, au sein de la commission permanente « Déplacements ».

Pour mémoire, en vertu de l'article L.2121-22 du CGCT, chaque Conseil communautaire a la faculté de créer des commissions thématiques chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres.

Ces commissions, présidées de droit par le président de la communauté d'agglomération, sont composées de :

- 3 délégués titulaires pour la ville de Versailles,
- 1 délégué titulaire pour les autres communes membres.

Il est prévu que peuvent siéger les conseillers communautaires mais également les conseillers municipaux des communes membres de l'EPCI à fiscalité propre.

- Ainsi, M. Antoine Beis, conseiller municipal de Viroflay, avait été désigné délégué titulaire au sein de la commission permanente « Déplacements » de Versailles Grand Parc.

La communauté d'agglomération ayant été informée de la démission de M. Beis de cette commission, il convient donc de désigner en son sein, en remplacement, un nouveau représentant de cette commune.

Est ainsi proposé le candidat suivant : Mme Jane-Marie Hermann, adjointe au Maire de Viroflay.

Conformément aux articles L.2121-21 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales, ce vote a lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, à la désignation de Mme Jane-Marie Hermann, adjointe au Maire de Viroflay, en qualité de membre titulaire au sein de la commission permanente « Déplacements » de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, en remplacement de M. Antoine Beis, conseiller municipal de Viroflay.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de suffrages exprimés : 75 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 75 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.